

Cote du document: EB 2020/130/R.37
Ordre du jour: 10 a)
Date: 11 août 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luis Jiménez-McInnis
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trentième session
Rome, 8-11 septembre 2020

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

1. L'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs stipule que le Président établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et approuver le projet d'ordre du jour provisoire, présenté ci-après, de la quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra, en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint, le programme des activités prévues à l'occasion de ladite session.

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (GC 44/L.1)
3. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer) (GC 44/L.2)
4. Discours du Président du FIDA
5. Rapport du Comité des émoluments (GC 44/L.3)
6. Proposition visant à instaurer un système automatisé d'attribution des voix au FIDA (à confirmer) (GC 44/L.4)
7. Nomination du Président (GC 44/L.5)
8. Rapport sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 44/L.6)
9. Douzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 44/L.7)
10. États financiers consolidés du FIDA pour 2019 (GC 44/L.8)
11. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2021, budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2021 et plan indicatif pour 2022-2023 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, et rapports de situation sur l'Initiative PPTTE et le SAFFP (GC 44/L.9)
12. Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration (GC 44/L.10)
13. Modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA (à confirmer) (GC 44/L.11)
14. Questions diverses

Annotations

1. **Ouverture de la session**

La quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs se tiendra le mercredi 17 et le jeudi 18 février 2021.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document.

3. **Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer)**

Le Conseil d'administration a examiné la demande d'admission en qualité de Membre présentée par [...]. La recommandation du Conseil d'administration à cet égard ainsi qu'un projet de résolution à ce sujet seront présentés.

4. **Discours du Président du FIDA**

M. Gilbert F. Houngbo prononcera un discours devant le Conseil des gouverneurs.

5. **Rapport du Comité des émoluments**

À sa quarante-troisième session, le Conseil des gouverneurs avait adopté la résolution 214/XLIII, par laquelle il rétablissait un comité chargé d'examiner l'ensemble des émoluments et autres conditions d'emploi du Président du FIDA en vue d'une présentation à la quarante-quatrième session du Conseil. En conséquence, le document contiendra les recommandations de ce comité, telles qu'elles auront été entérinées par le Conseil d'administration à sa cent trente et unième session, soumises à l'examen du Conseil des gouverneurs.

6. **Proposition visant à instaurer un système automatisé d'attribution des voix au FIDA (à confirmer)**

En adoptant la résolution 215/XLIII, le Conseil des gouverneurs a délégué au Conseil d'administration le pouvoir de décider si le Secrétariat devrait poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'un système automatisé d'attribution des voix au FIDA, en vue d'une éventuelle utilisation lors de la nomination du Président en 2021. Cette décision sera prise sur la base des informations fournies par la direction en application d'une procédure négociée pour la proposition. Le Conseil des gouverneurs sera informé des conclusions de cet exercice et sera invité à examiner les recommandations, telles qu'elles auront été entérinées par le Conseil d'administration.

7. **Nomination du Président**

Conformément à la section 8 a) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA et à la section 6.2 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner la question de la nomination du Président du FIDA. À cet égard, dans ce document, il sera communiqué au Conseil des gouverneurs la liste des candidatures à la présidence du FIDA soumises au Secrétaire du Fonds, les curriculum vitæ des candidats ainsi que, le cas échéant, leurs réponses aux questions qui leur ont été adressées.

8. **Rapport sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA**

Un rapport sur la situation de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté.

9. **Douzième reconstitution des ressources du FIDA**

Dans ce document, qui sera présenté au Conseil des gouverneurs, figurera le rapport final de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Le document contiendra également un projet de résolution sur FIDA12 soumis au Conseil des gouverneurs pour adoption.

10. **États financiers consolidés du FIDA pour 2019**

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera invité à examiner ce document, qui contient les états financiers consolidés du FIDA pour 2019, le rapport du Commissaire aux comptes et l'attestation indépendante du Commissaire aux comptes concernant la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'administration a examiné ces documents et est convenu qu'ils seraient soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation par vote par correspondance en avril 2020.

11. **Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2021, budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2021 et plan indicatif pour 2022-2023 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, et rapports de situation sur l'Initiative PPTE et le SAFF**

Ainsi que l'a recommandé le Conseil d'administration, les budgets du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) pour 2021 seront présentés au Conseil des gouverneurs pour approbation, accompagnés d'un projet de résolution. Le document rendra également compte, pour l'information du Conseil des gouverneurs, de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) ainsi que de la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA (SAFF).

12. **Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration**

Le mandat triennal des membres en exercice du Conseil d'administration arrive à son terme à la présente session du Conseil des gouverneurs. En vertu de l'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, "le Président diffuse une liste où figure le nombre de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration devant être élus ou nommés parmi les Membres du Fonds". Les élections se tiendront conformément aux procédures énoncées dans la partie pertinente de l'annexe II de l'Accord portant création du FIDA. Les informations y afférentes seront communiquées au Conseil des gouverneurs dans ce document.

13. **Modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA (à confirmer)**

Le Conseil des gouverneurs sera invité à approuver la modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA pour permettre l'application de nouvelles politiques, procédures et initiatives.

14. **Questions diverses**

Sous cette rubrique, le Conseil des gouverneurs examinera toute autre question non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil et/ou par le Secrétariat.